

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le six octobre à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sonia BORDET, Johny MEUR, Xavier HENNEQUIN, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Pascal CLAISSE, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP

Nathalie LE GOFF arrive à 19h20.

Absent excusé ayant donné procuration :

Stéphane MASZCZYK à Amandine LE GUELLEC

Date de convocation : 2 octobre 2026

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Xavier HENNEQUIN est nommé secrétaire de séance.

2026-64/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LOISIRS POUR TOUS

Madame Priscilla DEBRIX LECLERCQ adjointe au maire présente le dossier.

L'association Loisirs Pour Tous (LPT) sollicite, à l'occasion de ses 40 ans, une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1 000 €.

Objet de la dépense	Montant
Objet utile, souvenir des 40 ans – gourde avec logo de l'association	630 €
Moment de convivialité ensemble – buffet du déjeuner	585 €
Montant total de la demande exceptionnelle indiqué dans le support	1 000 €

Vu la proposition de la commission Dynamique du territoire, Culture et Communication réunie le 22 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines réunie le 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

D'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à Loisirs Pour Tous pour l'organisation des 40 ans de l'association.

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 9 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 9 octobre 2026*

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

